

Solre-sur-Sambre : placette de l'église, panorama sur la Sambre et l'écluse, accès par la rue St-Médard

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

La circulation et le stationnement sont directement abordés

- Depuis l'instauration des sens uniques rue Blariaux et rue de la Halle, il existe des problèmes : la rue Emile Bosseaux est devenue plus dangereuse et certaines personnes effectuent les trajets à contresens. Le sens unique serait à réétudier.
- On pourrait diminuer le stationnement sur la placette à condition de trouver des alternatives. A ce propos, le nouveau parking dans la cour de l'école rue de la Halle ne semble pas délester la rue : que faire pour inciter les gens à modifier leurs habitudes ?
- Le stationnement est nécessaire pour l'utilisation de la salle des fêtes : pourquoi ne pas également restructurer la zone située devant l'entrée de la salle (parallèlement à la placette de l'église) ? Dans ce cas, il faudra travailler avec le propriétaire (le terrain est privé).
- D'autres possibilités de stationnement existent sur des terrains de la Fabrique d'Eglise ou du Centre de Santé : il faut alors négocier avec les propriétaires.
- Attention, sur la placette de l'église, le tonnage est limité car il subsiste encore des tombes en dessous.

Ensuite la placette elle-même

- Importance de garder du stationnement.
- Intérêt du panorama situé à l'arrière de l'église mais il est méconnu : un cheminement le long du muret pourrait y mener.
- Mise en valeur du lieu pour les cérémonies religieuses.
- D'autres activités ne semblent pas être demandées.
- L'entretien des monuments funéraires (monument Blariaux entre autres) est normalement à charge de la Fabrique d'Eglise.

2. Les réactions sur base de l'esquisse (qui tient compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la commune)

- Actuellement, il existe 23 emplacements dessinés au sol sur la place. L'esquisse présentée en garde 19, voire seulement 13 dans une option plus piétonne de la placette. Certains participants réagissent; d'autres ne trouvent pas cela gênant. La conclusion est qu'il faudrait analyser finement la situation réelle du stationnement à Solre pour décider de la possibilité de réduire le stationnement sur cette placette.
- L'entrée de l'église était autrefois située sur la façade sud-ouest, en opposition au chœur; certains souhaitent le retour à cette situation. Attention, les convois funèbres demandent des accès plus aisés.
- Les travaux actuels réalisés à l'église vont entraîner des modifications : le système classique de gouttière serait abandonné au profit d'un écoulement direct des eaux parallèlement aux façades, avec drainage sur un mètre de large sur le pourtour de l'église. Des renseignements complémentaires sont nécessaires pour connaître les contraintes exactes concernant l'aménagement actuel ou futur de la placette (nécessité probable de modifier le revêtement au moins partiellement).
- Les murs entourant la placette sont assez dénudés : pourrait-on envisager de créer des palissades arborées pour améliorer leur esthétique.
- Pour le stationnement, prévoir un arbre par 4 emplacements.
- Ne pourrait-on pas envisager le déplacement des bulles à verre ? L'esquisse présentée les déplace légèrement. Une autre proposition est de les déplacer près du patro.

Solre-sur-Sambre : le cheminement le long du château

- Les habitants de Solre souhaitent retrouver un cheminement de promenade correct (largeur suffisante) : celui-ci a été déplacé à la demande du propriétaire du château mais le passage avec des engins motorisés ne l'a agréé pas, il l'a donc rétréci.
- La proposition d'échange de servitude pour passer le long de la rivière entraîne une perte visuelle pour le promeneur (château et douves).
- Une concertation a déjà eu lieu avec le propriétaire mais rien n'a bougé.

La discussion de la soirée n'a malheureusement pas permis de dégager une idée concrète et faisant l'unanimité. Des personnes ayant plus particulièrement réfléchi à ce sujet devraient être invitées à participer à une discussion générale.

Grand-Reng : place communale, rue Wauters, de l'école à la maison communale

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- Pas de limitation de la place, pas de différence entre la rue et la place.
- Espace non marqué au sol.
- Le stationnement limite la visibilité au débouché de certaines rues (ex. situation du stationnement trop proche de la rue Janson dont on pourrait peut être inverser le sens de circulation).
- Fonction principale de l'espace : stationnement nécessaire mais à mieux positionner; il s'agit essentiellement d'un stationnement rotatif desservant les petits commerces.
- Les trottoirs sont squattés par les voitures : il faudrait laisser les trottoirs aux piétons, surtout à proximité de l'école.
- Intérêt du square mais isolé et désaxé.
- Rue rectiligne insécure : ne pourrait-on pas dévier l'axe de la route vers l'église ? On pourrait même modifier l'emplacement de la place elle-même en la déplaçant vers les commerces, ce qui a pour avantage supplémentaire de bénéficier d'un meilleur ensoleillement (exposition sud).
- Faire ralentir les véhicules dès l'arrivée depuis la rue des Déportés.
- Pose d'un abribus : pas évident.
- Lors de la fête, l'ensemble de l'espace, y compris le square, est occupé.
- En matière d'activité locale, les demandes sont diverses : les jeunes demandent un abri; un boulo-drome serait peut-être intéressant, bien que les joueurs de pétanque se soient déplacés vers le monument.
- L'ensemble manque de volume et de végétation.

2. Les réactions sur base de l'esquisse (qui tient compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la commune)

- Attention au positionnement des emplacements de stationnement, veiller à ce que les trottoirs restent accessibles.
- Revient l'option de rapprocher la place des commerces; celle-ci, plus coûteuse, serait plus facilement envisageable financièrement si l'ensemble du revêtement existant était à changer, quelle que soit l'option retenue.
- Il faut tenir compte de l'abribus et de la cabine qui dénaturent la place.
- Intérêt pour les « effets de porte », surtout au carrefour avec la rue des Déportés : des potelets devraient être placés prochainement.
- Intérêt pour la plantation d'arbres.
- Des questions se posent sur l'état de propriété des terrains (parfois grands) situés à l'avant des maisons.

Grand-Reng : maison communale

- La maison communale fait partie de la place, il faut la rattacher à l'aménagement.
- Etudier l'état physique du bâtiment et le coût de la rénovation de la tour.
- Etudier les différentes fonctions à prévoir (réunir les habitants et associations intéressés) : souhait d'une occupation plus importante du bâtiment (manque de salles dans l'entité).
- Rénovation des fers forgés (recherche de subsides dans le cadre du « petit patrimoine populaire »).
- Prudence si rénovation : prendre des corps de métiers spécialisés.
- Intérêt patrimonial ----> souhait : demande de classement de la maison communale.

Hantes-Wihéries : place du Jeu de Balle

1. Premier tour de table sans proposition d'esquisse

- Les poteaux et la cabine électriques. La cabine transformateur est au milieu de la place !! Soit la déplacer, la supprimer ou l'enterrer. L'idéal serait d'enterrer les fils électriques et de faire disparaître la cabine et les poteaux. Si on laisse les fils aériens, le moindre mal serait que la cabine en hauteur soit déplacée à un endroit moins visible.
- L'éclairage est trop absent : prévoir de jolis petits piquets lumineux aux limites de la place et éclairer le bâtiment de l'ancienne maison communale, à partir du sol par des projecteurs (il y a du matériel d'éclairage enfoui et incassable, exemple de Binche).
- Fontaine dont la rénovation et la mise en valeur sont plus ou moins prévues. C'est une des seules qui restent.
- Enfants et sécurité : on peut actuellement longer l'école en voiture (à ras !!!). L'accès automobile à la place côté maison communale devrait être limité à certaines périodes (ex. pour les livraisons). Le parking pourrait se faire entre les rangées d'arbres (dont certains à replanter).
- Parking du même côté que l'école (c'est moins dangereux car il ne faut pas traverser), en bord de route. Les instituteurs devraient utiliser ces mêmes parkings.
- Jardin privé qui empiète sur une partie communale de la place.
- Premier accès par l'Ouest qui est très étroit et qui devrait servir pour les seules deux maisons privées.
- Cette place devrait être la place communale. Actuellement, elle n'a pas beaucoup d'intérêt car le bâtiment de l'ancienne maison communale est inutilisé. Ce bâtiment est à rénover.
- Des activités liées à une mise à la disposition de la population de l'ancienne maison communale contribueraient à son regain d'intérêt.
- Une salle de réunions manque à Hantes-Wihéries. La cohésion sociale disparaît, on ne se rencontre plus. On pourrait la recréer dans l'ancienne maison communale. Un point de ralliement pour les jeunes manque aussi actuellement.
- Chercher une possibilité d'aménagement en partenariat public/privé pour une salle des fêtes.
- Le carrefour est peu sécurisant et la vue n'est pas très dégagée. Verdurer ce triangle après remodelage du carrefour par un rétrécissement de l'accès (cfr. esquisse).

2. Les réactions sur base de l'esquisse (qui tient compte de l'existant et des possibilités d'investissement de la commune)

- La circulation est mieux orientée; le carrefour est mieux dessiné. Le triangle récupéré par l'aménagement de remodelage du carrefour ne permet pas de parking mais peut être verduré. De plus, les deux rues devraient être mises l'une face à l'autre.
- Il est important de limiter au maximum le passage des véhicules le long des bâtiments de la place, particulièrement au niveau de l'école et de la maison communale.
- Le parking sur le trottoir opposé à la place a l'avantage d'être ombragé et de permettre une meilleure mise en valeur de la place mais il oblige les parents et les enfants à traverser la rue.
- Il faudrait un ralentisseur rue du Jeu de Balle au Nord car on y arrive très vite !!
- Bulles à verre (« elles ne sont pas assez propres et sont collantes ») : les placer près des rangées d'arbres où l'on peut se garer. En effet, il n'y a pas d'habitant tout près, on n'est pas près de la fontaine où l'on nettoie les voitures et on s'y gare facilement. Une autre possibilité d'emplacement est à l'entrée de la rue du Cimetière, où cela ne gêne pas non plus pour les mêmes raisons.
- Verdurisation : replanter des arbres semblables à ceux qui ont été abattus en bordure de place, éventuellement des deux côtés. Plantes vivaces sur la place ? Elles risquent d'être vandalisées car il n'y a plus de cantonnier ou de garde-champêtre qui connaissait et savait comment « prendre » les gens (notamment pour les dépôts clandestins d'ordures, par exemple les canettes le long de la chaussée de Montignies-St-Christophe à Solre et les dégâts aux plantations). Il faudrait mettre les gens et les enfants des villages dans le coup. Par exemple, les enfants qui plantent les fleurs dans les bacs et des arbres portant leur nom sur une étiquette, de sorte qu'ils y seront plus vigilants et qu'il y aura moins de dégradations.

La place de Bersillies-l'Abbaye et son accès

Discussion menée sur base d'un plan de situation des roulettes foraines

- Envisager l'aspect général du projet avant les cas et intérêts particuliers.
- Mise au point sur différents détails :
 - Filets d'eau (propreté) à partir du café « La bonne humeur » jusqu'au pont. On est éclaboussé car l'eau stagne.
 - Chacun est d'accord pour dégager en partie les bords de la Thure. Il existe d'ailleurs un plan communal de valorisation de l'eau.
 - Les 2 garages de la commune. On a beau les repeindre; ils défigurent la place. Il n'y a que de « la caillasse » à côté, pas d'asphalte actuellement.
 - Le lavoir : il manque les pierres bleues. On vient y laver les voitures et l'électricité de la pompe pose un problème de sécurité : le couvercle protégeant l'interrupteur ne protège plus rien, c'est un vrai danger.
- Festivités communales :
 - Prévoir des éléments mobiles pour permettre la ducasse (plots à enlever, bacs à fleurs), sauf la verdure permanente comme les tilleuls. Remarque : ce sont les forains qui doivent s'adapter à l'espace, pas l'inverse. Onze mois et demi ne sont pas concernés et la place est rendue aux habitants. Il y a moyen de concilier les différentes fonctions : convivialité et événement annuel.
 - Emplacement du jeu de balle à préserver. Le différencier du reste par un asphalte coloré !

- Electricité : suppression des poteaux qui gênent la vue : un câblage souterrain est à envisager. Problème du programme Electrabel. Poteaux électriques : on est en train de mettre les 2 câbles d'alimentation du village en souterrain et la cabine devrait être déplacée à côté du pont. Cela vaut la peine d'insister auprès d'Electrabel lors des travaux, même s'ils ne tiennent pas toujours compte des demandes.
- Entrée du village : Une étude sur le pont de la Thure est en cours. Le garde-corps est trop bas; il devrait être à 1 m 20. Les bornes du pont ont un aspect esthétique et sécurisant car elles limitent la vitesse d'entrée sur la place. Elles sont régulièrement cassées ou manquantes. Il faudrait les réintroduire. Marquer aussi un effet de porte d'entrée digne de ce nom.
- Réimplantation de verdure (tilleuls : de tradition, ils seraient à remettre à l'endroit où ils étaient. Ils ne gênent pas les forains. Des espaces verts et des pelouses peuvent être créés en dehors du périmètre du jeu de balle).
- Prévoir un aménagement d'aires de parking localisées et éventuellement extensibles lors de différentes occasions grâce à la pose de plots amovibles.
- Quels matériaux pour le recouvrement de la place ? Pavés qui redeviennent à la mode ? Seule la surface du jeu de balle doit être en dur, pas nécessairement en asphalté et si possible d'une autre couleur que le tarmac. Une rue traverse la place et le terrain de jeu, mais elle est peu visible. Elle devrait aussi rester en dur et il faudrait la marquer pour plus de sécurité. On peut la marquer par des dos d'âne ou une bande pavée. Peut-on envisager du béton gazonné pour le reste ? Si c'est nécessaire pour les forains, car ce n'est pas confortable pour les piétons.
- Au sujet du kiosque : il n'y a jamais eu que la base, pas le dessus. On dansait autour sur une surface hexagonale bétonnée. Durant une certaine période, des montants pour supporter des lampions étaient mis en place. Remettre ces supports et une main courante ou le terminer par une couverture fixe ? En faire une vitrine de l'entité ou du parc naturel ? Aux habitants de se positionner. Pourquoi pas une vitrine touristique ? Terminer une ébauche historique à y présenter. Remarque : Bersillies fait partie du parc transfrontalier.
- Eclairage à repenser. Eclairer la maison communale et le lavoir par la base.
- Espace de jeux pour les enfants : à proximité du kiosque (vue à l'entrée de la place, sécurisation par rapport aux rues, ne gêne pas la ducasse). L'espace entre la rivière et le kiosque ne sert à rien et ne gêne pas la ducasse. On peut y implanter des jeux, mais il faudrait aussi savoir où les enfants vont spontanément jouer pour que les jeux soient utilisés. Cependant, il y a des jeux privés à côté du café pour les enfants des clients. Il faudra prévoir une concertation ou un partenariat public/privé si l'on en implante sur la place.
- Le parc derrière le bâtiment communal : c'est un « flirtodrome », mais aussi parfois un lieu de consommation et d'échange de drogue. Il est peu éclairé et il n'y a pas de vue directe à partir d'une des maisons proches pour assurer un certain contrôle. Ce n'est donc pas l'endroit idéal pour que les enfants jouent.